

**3 Août 2015**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue au lieu et à l'heure ordinaires des assemblées, le lundi 3 août 2015, à laquelle étaient présents:

Mme Nadia Bolduc, adjointe administrative  
Mme Annie Girard, conseillère  
Mme Suzan Lecours, conseillère  
M. Richard Pedneault, conseiller  
M. Claude Riverin, conseiller

Étaient absents : M. Guy Gauthier, conseiller  
Mme Isabelle Michon-Campbell, conseillère

Sous la présidence de M. Laurent Thibeault, maire.

7 citoyens (nes) présents.

**164 03-08-2015 3) Lecture et adoption de l'ordre du jour  
Résolution 164-2015**

M. Claude Riverin propose, appuyé par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que lu et rédigé avec la mention que l'article «Affaires nouvelles» demeure ouvert.

**165 03-08-2015 4) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2015  
Résolution 165-2015**

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2015 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente, Mme Suzan Lecours propose, appuyée par Mme Annie Girard et résolu d'en faire l'adoption avec dispense de lecture.

**4) Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 juillet 2015**

En vertu de l'article 142 du code municipal, M. Laurent Thibeault, maire, utilise son droit de veto et refuse d'approuver et de signer ledit procès-verbal.

*Dépôt de la liste des  
comptes payés*

**6)** Mme Nadia Bolduc, adjointe administrative, dépose la liste des comptes payés en juillet 2015.

*Dépôt de la liste  
des revenus reçus*

**7)** Mme Nadia Bolduc, adjointe administrative, dépose la liste des revenus reçus en juillet 2015.

**8) Correspondance**

- Une invitation de la Table régionale de concertation des aînés à la Journée internationale des personnes âgées du Saguenay-Lac-St-Jean qui se tiendra le 2 octobre 2015;

- Une lettre de la Mutuelle des municipalités du Québec qui confirme notre part de la ristourne pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2014 au montant de 3 893 \$;
- Une demande d'appui à la municipalité de St-Félix-d'Otis pour prévenir la propagation de la tordeuse des bourgeons d'épinette;
- Une demande d'appui à la Nation huronne-wendat concernant la protection du Nionwentsio;
- Une confirmation de subvention de 15 000 \$ du ministre des Transports pour l'amélioration du réseau routier municipal, travaux qui devront être exécutés au plus tard le 12 février 2016;

*Rapport de l'inspecteur  
Juillet 2015*

**10a)** Le rapport de l'inspecteur pour le mois de juillet 2015 est déposé au Conseil avec le cumulatif du 1<sup>er</sup> janvier au 31 juillet 2015.

**166 03-08-2015 10b) Révision budgétaire OMH augmentation de 30 000 \$  
Résolution 166-2015**

- Considérant qu'un grave problème de drains de fondation a été constaté en 2014 pour l'ensemble des blocs de l'OMH de Sainte-Rose-du-Nord et que l'Office a procédé rapidement aux travaux de correction de deux d'entre eux;
- Considérant que l'Office désire poursuivre les travaux pour les trois autres blocs de l'OMH;
- Considérant que des travaux d'asphaltage seront nécessaires à la suite desdits travaux;
- Considérant que la SHQ a accordé à l'Office un budget supplémentaire de 30 000 \$ pour la réalisation de ces travaux;
- Considérant que cette augmentation n'affecte pas le déficit de la municipalité;

Pour ces motifs, Mme Annie Girard propose, appuyée par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité d'accepter ce budget supplémentaire tel qu'accordé par la SHQ.

**167 03-08-2015 10d) Demande d'exclusion à la CPTAQ, du lot 3-P du rang B au cadastre du Canton Saint-Germains, propriété de M. Denis Biron  
Résolution 167-2015**

- Considérant que seule une municipalité locale avec l'appui de la MRC peut faire une demande d'exclusion;
- Considérant que ledit terrain est en zone agricole permanente de la CPTAQ;
- Considérant que la topographie du lieu est très prononcée et peu propice à l'agriculture;

- Considérant que les terrains environnants sont des lieux de villégiature et de résidences;
- Considérant qu'une partie de l'immeuble est en zone urbaine;
- Considérant que la municipalité a à cœur de maintenir le commerce situé au 850, rue du Quai;
- Considérant que le sous-sol de ce bâtiment ainsi que le terrain sont d'une grandeur propice à la location;
- Considérant que la municipalité désire favoriser le maintien des activités de la Coopérative de travail les Artisans du Fjord;
- Considérant que cette demande s'inscrit dans les objectifs de développement de la municipalité sur le plan économique, résidentiel et récréotouristique;

Pour ces motifs, Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité que la municipalité entreprenne les démarches nécessaires afin de présenter une demande d'exclusion auprès de la CPTAQ pour une partie du lot 3, Rang B, Canton de Saint-Germains.

**168 03-08-2015 10e) Paiement des factures Guy Villeneuve Excavation, 11 517,62 \$  
Résolution 168-2015**

- Considérant que des travaux de voirie et d'aqueduc ont été effectués respectivement dans les chemins du Grand Lac, Cap-à-l'Est et rue de la Descente-des-Femmes;
- Considérant que le Conseil a adopté la résolution 119-2015 à l'effet que M. Christian Perron remboursera les coûts d'installation d'un ponceau exutoire du Grand Lac au montant net de 6 404,24 \$;
- Considérant que tous les travaux sont à la satisfaction du Conseil;

Pour ces motifs, Mme Annie Girard propose, appuyée par M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité de payer les factures de Guy Villeneuve Excavation au montant de 11 517,62 \$.

**169 03-08-2015 10f) Paiement de la facture de Construction Serge Piché pour les travaux de réfection de la Chapelle de Tableau, 6 380 \$ plus taxes  
Résolution 169-2015**

- Considérant que la coopérative les Artisans du Fjord a décliné l'invitation de déposer une proposition de prix quant auxdits travaux de réfection;
- Considérant que les travaux de réfection de la Chapelle de Tableau effectués par l'entreprise Construction Serge Piché et sont conformes;
- Considérant qu'il était impératif d'effectuer les travaux de réfection et que cette dépense n'est pas prévue au budget;

- Considérant que le Conseil désire approprier le surplus accumulé afin de payer ladite facture;

Pour ces motifs, M. Richard Pedneault propose, appuyé par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité de procéder au paiement de la facture de Construction Serge Piché au montant de 6 380 \$ plus taxes.

**170 03-08-2015 10h) Remplacement d'un pont chemin du Petit lac St-Germains  
Résolution 170-2015**

- Considérant que M. Claude Riverin, conseiller, souligne qu'un affichage indiquant que le passage des véhicules de plus de 2 tonnes est interdit sur le pont situé sur le chemin de tolérance du Petit Lac St-Germains;
- Considérant que le passage de véhicules de transport incluant celui responsable de la vidange des fosses septiques devient par conséquent interdit;

Pour ces motifs, Mme Annie Girard propose, appuyée par M. Richard Pedneault et résolu à l'unanimité de mandater MM Claude Riverin et Laurent Thibeault pour qu'ils prennent les dispositions afin de rencontrer la direction régionale du ministère des Transports aux fins d'examiner la possibilité d'obtenir une subvention pour le remplacement du pont existant.

**171 03-08-2015 8) Invitation à la Journée internationale des personnes âgées du Saguenay-Lac-St-Jean  
Résolution 171-2015**

M. Claude Riverin propose, appuyé par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat de deux billets à 25 \$ chacun pour la journée internationale des personnes âgées du Saguenay-Lac-St-Jean qui aura lieu le 2 octobre 2015;

**172 03-08-2015 8) Prévention de la propagation de la tordeuse d'épinette  
Résolution 172-2015**

- Considérant que la tordeuse des bourgeons d'épinette compte parmi les insectes les plus ravageurs des épinettes au Canada;
- Considérant que la propagation de cet insecte peut conduire à la perte de ressources forestières précieuses due à la défoliation considérable des arbres qui pourrait être causée par une épidémie importante;
- Considérant que cette propagation peut mener jusqu'à des pertes d'emploi pour les travailleurs de l'industrie forestière;

En conséquence, il est proposé par Mme Annie Girard, appuyée par M. Richard Pedneault et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord appuie la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis dans ses démarches auprès du

gouvernement du Canada afin qu'il soutienne son plan d'intervention pour prévenir la propagation de la tordeuse des bourgeons d'épinette;

Que copie de la présente soit transmise au gouvernement du Canada.

**173 03-08-2015 11) Levée de la séance**  
**Résolution 173-2015**

Mme Annie Girard propose de lever la présente à 20 h 25.

---

Mme Nadia Bolduc  
Adjointe administrative

---

Laurent Thibeault, maire